

RAPPORT
TECHNIQUE
TECHNICAL
REPORT

CEI
IEC
838

1987

MODIFICATION 1
AMENDMENT 1
1990-05

Modification 1 à la Publication 838 (1987)

Douilles diverses pour lampes

Amendment 1 to Publication 838 (1987)

Miscellaneous lampholders

© CEI 1990 Droits de reproduction réservés — Copyright — all rights reserved

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale 3, rue de Varembe Genève, Suisse



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

PREFACE

La présente modification a été établie par le Sous-Comité 34B: Culots et douilles, du Comité d'Etudes n° 34 de la CEI: Lampes et équipements associés.

Le texte de cette modification est issu des documents suivants:

Règle des Six Mois	Rapport de vote
34B(BC)572	34B(BC)615

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cette modification.

Page 8

Remplacer la définition 2.5 existante par la suivante:

2.5 Température nominale de fonctionnement

Température maximale prévue pour la douille.

Page 14

Ajouter ce qui suit à la fin du cinquième alinéa du paragraphe 8.4:

La partie de la lampe factice représentant l'ampoule doit être protégée au moyen d'un matériau isolant. Les contacts de la lampe factice ne doivent pas avoir une masse supérieure à ceux de la lampe vraie.

Page 16

9. Endurance

Compléter comme suit l'alinéa relatif à la conformité, avant la première note explicative:

.... parce que la température de fonctionnement assignée atteint 90 ± 5 °C ou $(T + 10) \pm 5$ °C pour les douilles marquées T dans les conditions de charge.

PREFACE

This amendment has been prepared by Sub-Committee 34B: Lamp caps and holders, of IEC Technical Committee No. 34: Lamps and related equipment.

The text of this amendment is based on the following documents:

Six Months' Rule	Report on Voting
34B(C0)572	34B(C0)615

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the Voting Report indicated in the above table.

Page 9

Replace the existing definition 2.5 by the following:

2.5 Rated operating temperature

The highest temperature for which the holder is designed.

Page 15

Add the following at the end of the fifth paragraph of subclause 8.4:

That part of the lamp dummy representing the bulb should be shielded with insulating material. The contacts of the dummy should have no more mass than those of the actual lamp.

Page 17

9. Endurance

Complete the compliance paragraph, last line before the first explanatory note, to read:

.... for the rated operating temperature attains $90 \pm 5 \text{ }^\circ\text{C}$ or $(T + 10) \pm 5 \text{ }^\circ\text{C}$ for T-marked holders, in the loaded condition.

10. Rigidité diélectrique

Ajouter la note suivante immédiatement après le point b) de l'alinéa relatif à la conformité:

Note.- Les douilles non fermées ne sont vérifiées qu'après installation appropriée dans un luminaire ou une autre enceinte additionnelle.

11. Lignes de fuite et distances dans l'air

Ajouter la note suivante au-dessus du tableau:

Note.- Pour les matériaux isolants inorganiques: verre ou céramique par exemple, qui ne donnent pas lieu à des cheminements, les lignes de fuite n'ont pas à être supérieures aux distances dans l'air qui leur sont associées pour assurer la coordination de l'isolement.

Page 18

12. Résistance à la chaleur et au feu

Remplacer le titre de l'article 12 par le suivant:

12. Résistance à la chaleur, au feu et aux courants de cheminement

Page 20

Ajouter le nouveau paragraphe 12.5 suivant:

12.5 Pour les douilles autres qu'ordinaires, les parties en matière isolante maintenant en place des parties sous tension doivent normalement présenter une résistance adéquate au cheminement.

Pour les matériaux autres que les céramiques, le contrôle de conformité s'effectue par l'essai de résistance au cheminement selon la CEI 112, en tenant compte des dispositions suivantes:

- Si le spécimen ne comporte pas de surface plane d'au moins 15 mm x 15 mm, l'essai peut être effectué sur une surface plane de dimensions réduites, pourvu que des gouttes de liquide ne s'écoulent pas du spécimen pendant l'essai. Il convient toutefois de ne pas utiliser de moyen artificiel pour retenir le liquide sur la surface. En cas de doute, l'essai peut être effectué sur une plaquette du même matériau, ayant les dimensions requises et fabriquée selon le même procédé.
- Si l'épaisseur du spécimen est inférieure à 3 mm, deux spécimens, ou plus si nécessaire, seront empilés de façon à obtenir une épaisseur d'au moins 3 mm.

10. Electric strength

Add the following note, immediately following item b) of the compliance paragraph:

Note.- Unenclosed lampholders are only tested after appropriate installation in a luminaire or other additional enclosure.

11. Creepage distances and clearances

Add the following note above the table:

Note.- For inorganic insulating materials, for example glass or ceramic, which do not track, creepage distances need not be greater than their associated clearance for the purpose of insulation co-ordination.

Page 19

12. Resistance to heat and fire

Change title of clause 12 to read:

12. Resistance to heat, fire and tracking

Page 21

Add new subclause 12.5 as follows:

12.5 For lampholders other than ordinary lampholders, insulating parts retaining live parts in position should have adequate resistance to tracking.

For materials other than ceramic, compliance is checked by the proof tracking test in accordance with IEC 112, subjected to the following details:

- If the specimen has no flat surface of at least 15 mm x 15 mm, the test may be carried out on a flat surface with reduced dimensions provided drops of liquid do not flow off the specimen during the test. No artificial means should, however, be used to retain the liquid on the surface. In case of doubt the test may be made on a separate strip of the same material, having the required dimensions and manufactured by the same process.
- If the thickness of the specimen is less than 3 mm, two or, if necessary, more specimens should be stacked to obtain a thickness of at least 3 mm.

- L'essai est effectué en trois points du spécimen ou sur trois spécimens.
- Les électrodes doivent être normalement en platine et la solution d'essai A spécifiée au paragraphe 5.4 de la CEI 112 est utilisée.
- Le spécimen doit normalement résister à 50 gouttes de solution sans défaillance sous une tension d'essai correspondant à l'ITC 175.
- Il y a défaillance si un courant égal ou supérieur à 0,5 A circule pendant au moins 2 s le long d'un trajet conducteur formé à la surface du spécimen entre les électrodes, et déclenche ainsi le relais de surintensité, ou si le spécimen brûle sans déclencher le relais de surintensité.
- Le paragraphe 6.4 de la CEI 112, relatif à la détermination de l'érosion, n'est pas applicable.
- La note 1 de l'article 3 de la CEI 112, concernant le traitement de la surface, n'est pas applicable.

IECNORM.COM · Click to view the full PDF of IEC 60838:1997/AMD1:1999

Withdrawn